



# Plan de lutte

Vers un climat sain, sécuritaire et  
bienveillant



**École Louis-Querbes**



# Plan de lutte : École Louis-Querbes

Contre l'intimidation et la violence à l'école

MISE EN CONTEXTE



La loi 56 vise à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi apporte diverses modifications à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé. Elle précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'un centre de service scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

## ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE

L'école Louis-Querbes est une école rurale d'environ 50 élèves. Selon le questionnaire sur le climat scolaire dans mon école, complété par les élèves de la 3e à la 6e année en mai 2023, nous avons constaté que l'intimidation n'est pas un problème majeur à notre école. Selon les données du questionnaire, l'agression verbale demeure la plus courante. De plus, 79% de nos élèves disent se sentir toujours ou souvent bien et en sécurité à l'école. Nous observons également que 46% des élèves parleraient à un adulte s'ils étaient victimes d'intimidations. 73% des élèves disent que les adultes ne tolèrent pas l'intimidation à l'école et comprennent que c'est inacceptable. Finalement, plus de 77% des élèves choisissent de dénoncer les situations d'intimidation et 90% disent vouloir aider les élèves vivant de l'intimidation. Notre défi : informer les élèves et leurs parents, afin qu'ils puissent mieux faire la différence entre une situation conflictuelle et une situation d'intimidation.



Mise à jour juin 2024

## INTENTION DU PLAN DE LUTTE

Prévenir et lutter contre la violence, l'intimidation et le harcèlement afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire à tous les élèves et au personnel de l'école.

Le plan de lutte doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, 2012)

## DÉFINITIONS

### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, 2012)

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (exclusion sociale). (LIP, 2012)

### CYBERINTIMIDATION

On parle de cyber intimidation quand une personne en intimide une autre **en utilisant un moyen technologique**: réseaux sociaux, sites Web, messageries (courriels, textos), etc. (2020 EDUCALOI)

## CONFLIT

Un conflit est une lutte et un affrontement d'intérêts, d'opinions ou même de principes. Le conflit se trouvera toujours dans la société; car la base du conflit peut varier pour être personnelle, raciale, de classe, politique et internationale.

## CONSTAT AU SUJET DE L'INTIMIDATION

- L'intimidation est souvent l'affaire de groupe.
- C'est une dynamique relationnelle et de rejet.
- L'intimidation se fait souvent en catimini, peu visible par l'adulte.
- On est confronté à la loi du silence.
- Les enfants témoins n'osent pas parler et intervenir par crainte de devenir victime à leur tour.
- L'intimidation n'est pas causée uniquement par des élèves en trouble de comportement.
- Les méthodes d'intervention exclusivement punitives empirent la situation.
- L'empathie réduit l'intimidation.
- Chacun doit intervenir. C'est ensemble qu'on peut réussir.



## MESURES DE PRÉVENTION

À l'école Louis-Querbes, les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année reçoivent différents ateliers de prévention et d'habileté sociales.

- Enseignement des comportements positifs.
- Programme Dévelop'Action
- Atelier socio émotionnelle Moozoom
- Sensibilisation (préscolaire, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>)
- Programme de prévention à la cyber intimidation via le service de police (5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année)

**L'INTIMIDATION**  
En parler, c'est une question de sécurité.

## **COLLABORATION DES PARENTS**

Les parents sont des partenaires précieux, leur collaboration est essentielle pour la réussite et le bien-être de l'élève. Les parents sont invités à participer aux activités de l'école (Activité de la rentrée, dîner de Noël, carnaval, célébrations et spectacle annuel.) De plus, des moyens de communication diversifiés pour rejoindre les parents sont mis en place comme des rencontres de parents, les plans d'intervention adaptés (PIA), l'info-parents et la plateforme Mozaik.

### **QUE FAIRE...**

#### **Si votre enfant vous parle de violence ou d'intimidation?**

- Poser régulièrement des questions sur sa vie scolaire, sur ses intérêts et sur ses amitiés.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants;
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes.



## **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

La direction d'école avec la technicienne en éducation spécialisée analyse la situation en tenant compte des éléments suivants: âge des élèves; la gravité des actes et de la situation; les circonstances; l'historique des comportements de l'élève; les interventions antérieures, etc. Selon la situation, les sanctions disciplinaires sont adaptées selon le protocole d'intervention gradué de l'école.

## **MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE PLAINTÉ ET SUIVI**

Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou toute autre personne.

## MESURES DE CONFIDENTIALITÉ

Signaler un événement ou faire une plainte peut être stressant ou intimidant pour un parent et plus particulièrement pour un élève. Des moyens sont mis en place à l'école afin de faciliter la dénonciation.



### Un élève peut:

- Rencontrer l'éducatrice spécialisée de l'école;
- Informer un enseignant ou un membre du personnel en qui il a confiance.
- Laisser un message à la direction;

### Un parent peut:

- Faire un appel téléphonique à l'éducatrice spécialisée ;
- Faire un appel téléphonique ou un courriel à la direction afin de signaler un événement ou une situation;
- Prendre un rendez-vous avec la direction.

**Tous les membres du personnel sont sensibilisés au respect de la confidentialité des informations.**

## **ACTIONS À PRENDRE LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ**

\*La personne témoin d'un acte d'intimidation ou de violence se doit d'agir dans l'immédiat et de prévenir dès que possible, la direction et la technicienne en éducation spécialisée. En cas d'absence de la direction, informez la responsable d'école.

## QUE FAIRE...

### Si tu es témoin d'un acte de violence ou d'intimidation?

- Tu ne dois jamais tolérer la violence ou l'intimidation. Tu dois les signaler.
- En tant que témoin d'un acte de violence ou d'intimidation, tu peux aider la victime. Agis en citoyen responsable.
- Si tu restes là à regarder à ne rien faire, tu encourages l'auteur de gestes d'agression à continuer, car il croit que tu approuves son comportement.
- Tu dois agir pour faire cesser cette situation.
- Réconforte la personne qui est victime.
- Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui agresse ou intimide. Ton action est importante pour la victime.

**Signaler la violence et l'intimidation, ce n'est pas « Stooler »**

Un « stool », c'est quelqu'un qui dénonce quelqu'un d'autre pour lui faire du tort ou en tirer profit.

## MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

### Auprès de la victime:

- Écouter, évaluer la détresse, rassurer
- Référence à l'interne ou à l'externe

### Auprès des témoins:

- Différencier, dénoncer, rapporter
- Aider à anticiper les situations

### Auprès de l'agresseur:

- Arrêt d'agir: retrait, suspension interne...
- Défaire les justifications, réparation...



**TU ES TÉMOIN DE CYBERAGRESSION  
(VIOLENCE OU INTIMIDATION)**

**RÉAGIS** quand tu vois des camarades s'en prendre à d'autres en utilisant le WEB, les médias sociaux, les textos, le courriel ou le téléphone.

**REFUSE** toujours de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message hargneux.

**SAUVEGARDE** ou fais une capture d'écran des messages de cyber agression que tu vois : ce sont des preuves.

**NOMME** les incidents dont tu es témoin à un adulte de confiance.

**SIGNALE** les actes de violence et d'intimidation à la police si tu les juges répréhensibles.

## **SECTION SUR LES COMPORTEMENTS SEXUALISÉS**

### **MESURES DE PRÉVENTION**

À l'école Louis-Querbes, les élèves reçoivent différents contenus de formation à la sexualité à partir de la 1<sup>e</sup> année. Notamment :

- Comportements appropriés
- Comportements sains ou naturels mais inappropriés en milieu scolaire.
- Comportements préoccupants

Le personnel de l'école sera aussi outillé via différentes formations offertes par l'agente de développement volet sexualité du centre de service.

### **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Une séquence d'intervention graduée est mise en place pour agir rapidement en cas de situations à caractère sexuel. Tout comme pour les actes d'intimidation et de violence, l'âge des élèves, la gravité des actes et de la situation, les circonstances, l'historique des comportements de l'élève et les interventions antérieures sont pris en compte. L'implication des parents est automatique dans un tel dossier. De plus, des partenaires externes peuvent être impliqués en vertu de l'entente multisectorielle.

**LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT  
ET LES MESURES DE CONFIDENTIALITÉ  
DEMEURENT LES MÊMES.**



**Vous voulez dénoncer une situation**

Cassandra Roy

Éducatrice spécialisée : 819-759-3284 #5512

Guy Poirier

Direction : 819-759-3284 #5302

Ligne parents : 1-800-361-5085

[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)